

PROTOCOLE SANITAIRE DE L'ÉCOLE DE LA GRANDE FERME

Année scolaire 2020-2021 Valable à partir du 17-08-2020 jusqu'à nouvel ordre

Protocole établi en conformité avec le protocole national 7 juillet 2020, celui de la nouvelle rectrice Mme Chantal MANÈS-BONNISSEAU (cf pièces jointes) et tenant compte des spécificités propres à l'école de la Grande Ferme et de ses abords.

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les mêmes règles doivent s'appliquer aux personnels de l'école.

Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires sur invitation d'un personnel de l'école après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.

Entrée dans l'école du 17-08-2020

Tous les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'au portail auprès d'un personnel de l'éducation nationale afin de pouvoir répondre individuellement à trois questions relatives à un éventuel voyage hors département. Ceci dans le but de pouvoir appliquer les dispositions sanitaires préconisées. (Cf pièces jointes).

Attention, les travaux de construction de la tribune ne sont malheureusement pas terminés. Les difficultés de stationnement rendent l'accès à l'école le matin et le soir très dangereux. Prévoir de faire traverser les élèves avec un adulte.

Les élèves de maternelle seront accueillis au portail en face du CASE à partir de 8h20. Une classe de PS-MS et une classe de GS-CP. Les CP concernés seront contactés par téléphone.

Les élèves d'élémentaire seront accueillis au portillon du terrain de pétanque à partir de 8h20. Une classe de CP, une de CE et une de CM.

Tous les parents d'élèves de petite section ou de nouveaux arrivants seront autorisés à entrer dans l'école en respectant le protocole sanitaire cité ci-dessus.

Les règles de distanciation physique

Dans les classes, la distanciation physique n'est plus obligatoire. Néanmoins, tenant compte de l'accueil de la totalité des élèves, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

A la cantine, retour à un seul service (12h00).

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique plus. Retour à une cour de récréation unique.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus. Ils doivent continuer à être appliqués (se laver très régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer les mains, éviter les embrassades).

Le port du masque

Le port de masque n'est pas obligatoire pour les personnels sauf s'il se trouve à moins d'un mètre des élèves.

En cas de symptômes chez un élève

S'il est constaté dans la journée que votre enfant présente un **état fébrile persistant*** (* *toux, maux de gorge, essoufflement, difficultés respiratoires, écoulement nasal, fièvre ou sensation de fièvre, éternuements, perte totale ou partielle du goût ou de l'odorat, douleurs intestinales, etc.*), le dispositif de protection sera mis en place et vous serez appelé pour venir le prendre en charge.

Jours d'école et horaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30/12h00 et 13h30/16h00 accueil 8h20 et 13h20 si APC 17h10

Contacts informations

<https://bloc-note.ac-reunion.fr/9740394k/>

boite mail

ce.9740394k@ac-reunion.fr

téléphone

0262 27 52 63